<u>S O M M A I R E</u> du recueil des actes administratifs de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE n° 5 du 4 mai 2015

Spécial suppléance du Préfet SAVY – du 13 au 17 mai 2015 inclus

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne" sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne dont l'adresse complète est la suivante :

http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/

MESURES NOMINATIVES	2
LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONAL	LES 2
Arrêté en date du 4 mai 2015 portant SUPPLÉANCE de Monsieur Jean François SAVY,	
Préfet de la Région Champagne-Ardenne, par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet des	
Ardennes, pour la période s'étalant du 13 au 17 mai 2015 inclus	2

MESURES NOMINATIVES

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrêté en date du 4 mai 2015 portant SUPPLÉANCE de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne, par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet des Ardennes, pour la période s'étalant du 13 au 17 mai 2015 inclus

Le PRÉFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

VU

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment l'article 79, le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 39, 1^{er} alinéa,

le décret du 4 décembre 2013 nommant M. Frédéric PERISSAT. Préfet des Ardennes.

le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne Ardenne, Préfet de la Marne,

l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 nommant M. François SCHRICKE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,

les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim et aux chefs de service régionaux déconcentrés,

l'absence du mercredi 13 mai 2015 au dimanche 17 mai 2015 inclus, de M. Jean François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,

DÉCIDE

Article 1er -

Conformément au 1er alinéa de l'article 39 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Frédéric PERISSAT, Préfet des Ardennes, est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la région Champagne-Ardenne du mercredi 13 mai 2015 au dimanche 17 mai 2015 inclus.

Article 2 -

M. le Préfet des Ardennes et M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur général des finances publiques de la région Champagne-Ardenne.

Fait à CHALONS-en-CHAMPAGNE, le 4 mai 2015.

Le Préfet de la région CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé: Jean-François SAVY